

Compte-rendu du Club Métiers Déconstruction
L'intégration de l'économie circulaire dans les clauses CCTP
Jeudi 14 décembre 2023

Chez la Fédération Française du Bâtiment

Sous la co-présidence de Cyrille BLARD (SNCF Réseau) & Luc ARDELLIER (EDF)

Animé par Adèle OPALINSKI (ORÉE)

1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION/RAPPEL DES OBJECTIFS DU GT/CM

Ce Club est né du besoin de plusieurs acteurs, notamment SNCF Réseau et EDF, de démontrer l'intérêt économique et environnemental de la déconstruction par rapport à la démolition. Chaque année, 4 séances réunissent l'ensemble des acteurs de la filière.

Les Clubs Métiers ont pour vocation de permettre à leurs membres :

- d'être informés des évolutions réglementaires et des avancées technologiques dans le domaine du recyclage et/ou de la valorisation,
- de présenter et d'échanger sur les problématiques de recyclage/valorisation,
- de présenter les solutions économiquement viables mises en place au sein d'entreprises,
- de se regrouper pour développer de nouveaux projets, adaptés aux besoins identifiés.

2. PRÉSENTATIONS ET TEMPS DE TRAVAIL

Introduction

Cyrille BLARD

Stratégie Économie Circulaire, SNCF Réseau

Le Club Métiers Déconstruction est attentif aux pratiques des maîtres d'ouvrage (MOA), et permet d'examiner de près leurs approches vis-à-vis de la déconstruction et de l'économie circulaire. Cette séance, relative à « *L'intégration de l'économie circulaire dans les clauses CCTP* », met en lumière le rôle essentiel des MOA dans la réalisation des projets de déconstruction. Pour que les objectifs et les attentes des MOA se concrétisent sur le chantier, une démarche contractuelle solide est indispensable. Cela se traduit par des clauses spécifiques dans les cahiers des charges.

Les divers événements à l'échelle locale et nationale, tels que les tables rondes, les salons et les webinaires, ont souligné une lacune notable : l'absence fréquente des MOA dans les discussions, malgré leur importance capitale dans la promotion de l'économie circulaire. Tant que ces acteurs clés ne participent pas pleinement à ces échanges, il sera difficile de traduire les ambitions théoriques en actions concrètes.

Il reste important de souligner que le cahier des charges, bien qu'indispensable, ne représente qu'une partie de la solution. L'absence de suivi contractuel lors de la mise en œuvre opérationnelle laisse une faille à combler. Il incombe, par exemple, aux acteurs publics de garantir l'équité dans les appels d'offres : l'inclusion de l'économie circulaire dans une proposition devrait être suivie d'une mise en œuvre effective sur le terrain, pour éviter toute distorsion de la concurrence.

Dans cette perspective, il est primordial que les MOA s'approprient pleinement le cahier des charges et l'ensemble des clauses contractuelles, veillant ainsi à leur application effective. Cette démarche garantira la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire dans les projets de déconstruction, concrétisant ainsi les ambitions collectives de transition vers des pratiques plus durables.

Retour d'expérience : BatiRIM

Mathilde PECNARD

Directrice d'exploitation, BatiRIM

BatiRIM est un bureau d'étude en économie circulaire qui accompagne des maîtrises d'ouvrage dans la définition et l'implémentation de stratégies d'économie circulaire (déconstruction en mode sélectif, rénovation, construction neuve, etc.). L'équipe collabore avec les maîtrises d'œuvres de conception – et mobilise toutes les parties prenantes des projets de déconstruction et de construction autour de l'EC – pour y intégrer des matériaux issus du réemploi et de la réutilisation. BatiRIM encourage aussi à faire du sourcing de produits issus du réemploi. Cet accompagnement se traduit par une démarche de conseil et d'anticipation.

I. Présentation de l'étude de cas : le projet de la crèche Saint Roch de la Ville de Paris

La crèche Saint Roch est un projet à taille humaine situé à Paris, faisant partie d'un ensemble immobilier et fortement intégré dans son environnement urbain. Initialement engagé en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour effectuer un diagnostic PEMD, BatiRIM a pu ainsi construire une vision exhaustive de l'état du bâtiment et a pu collaborer avec la Maîtrise d'Œuvre (MOE) pour élaborer une stratégie d'économie circulaire (EC).

Le diagnostic PEMD a permis de quantifier et qualifier précisément les éléments du bâtiment, facilitant ainsi l'identification des matériaux pouvant être réemployés. Cette stratégie EC a été intégrée à chaque phase du projet de conception, permettant une rédaction efficace des CCTP en se basant sur les choix réalistes de réemploi en collaboration avec la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) et la MOE.

L'utilisation de l'outil digital de BatiRIM a permis de qualifier et quantifier chaque élément du bâtiment sur plan lors du diagnostic, facilitant ainsi la gestion des matériaux pour le réemploi ou la valorisation. Des outils, tels que les fiches « produit », ont été essentiels pour intégrer le réemploi in situ. La synthèse des ressources par matière et la classification des déchets ont également été mentionnées comme des points importants pour informer les choix des concepteurs.

BatiRIM a dû se pencher sur deux possibilités : le réemploi in situ sur le projet actuel ou le réemploi ex situ dans le patrimoine immobilier de la MOA pour d'autres projets. Des étapes précises ont été définies pour le réemploi in situ, comprenant la dépose propre, le reconditionnement éventuel, le transport et le stockage. Pour le réemploi ex situ, il est important d'organiser la collecte et le stockage temporaires si nécessaire.

BatiRIM met donc l'accent sur le besoin d'anticiper les démarches de réemploi dès les premières phases du projet, en particulier en réalisant un diagnostic préalable sur le patrimoine immobilier. Les étapes de réemploi doivent être précisément planifiées et intégrées dans les CCTP pour assurer une exécution efficace sur le terrain.

II. Présentation des pistes de solutions pour la rédaction des clauses CCTP

Il est important de bien contextualiser les CCTP en fonction des spécificités de chaque projet, qu'il s'agisse d'acteurs publics ou privés. Des questions doivent être soulevées avant la rédaction des CCTP, notamment sur la cession, la traçabilité, et l'assurance des éléments réemployés.

Dans le cadre d'un exemple concret de CCTP pour la Ville de Paris, pour la rénovation d'un immeuble rue Saint Apolline, le processus de rédaction a été présenté aux participants du Club Métiers. Les missions comprennent un diagnostic PEMD, une phase d'accompagnement et de suivi de chantier, avec un bilan final.

Le sommaire du CCTP englobe les différentes phases du projet, notamment la consultation, l'installation de chantier, les travaux, l'organisation du réemploi in situ et ex situ, ainsi que la gestion des déchets. Chaque phase est détaillée, mettant en avant les objectifs, les moyens, et les livrables attendus, tout en soulignant l'importance de la traçabilité et de l'organisation pour garantir le succès de l'économie circulaire dans le projet.

Clés de succès pour intégrer l'économie circulaire dans les CCTP :

- **Contextualisation des CCTP** : Il est essentiel d'adapter les CCTP à chaque projet, en prenant en compte les spécificités de la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) et les objectifs du projet, qu'il s'agisse d'un acteur public ou privé.
- **Gestion des éléments réemployés** : Une réflexion approfondie sur la cession des éléments réemployés est nécessaire, en examinant les modalités de cette cession et en adoptant une couverture adéquate en matière d'assurance.
- **Définition claire des objectifs et des moyens** : Il est crucial de définir clairement dans les CCTP si les objectifs sont de moyen ou de résultat, en garantissant une compréhension précise des attentes vis-à-vis des entreprises impliquées dans le projet.
- **Traçabilité et suivi des matériaux** : La mise en place d'un système de traçabilité des matériaux réemployés est nécessaire pour assurer un suivi transparent et efficace de leur destination et des acteurs impliqués dans leur traitement.
- **Organisation du réemploi in situ et ex situ** : Il convient d'organiser de manière spécifique le réemploi in situ (sur le projet actuel) et ex situ (dans d'autres projets), en déterminant les objectifs, les moyens et les responsabilités de chaque partie prenante.
- **Gestion des déchets** : Les CCTP doivent également intégrer des mesures pour optimiser la gestion des déchets, en favorisant le tri, la valorisation et la réduction à la source, conformément aux principes de l'économie circulaire.

Retour d'expérience : CEMEX

Frederic BERNAD

Responsable Prescription et Promotion, CEMEX

CEMEX est un fournisseur de béton, extracteur de granulats, recycleur, et acteur de la logistique fluviale (principalement en Île-de-France). En France, il dispose d'une équipe de prescription qui accompagne des acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur de la construction (MOA, bureaux d'études, entreprises, etc.) pour les informer sur ce qui est faisable localement (matériaux, solutions, etc.).

I. Présentation de l'étude de cas : le remplacement des dalles de la Défense

Les dalles autoportées du parvis de la Défense, soumises à une forte sollicitation, sont régulièrement remplacées en raison de leur usure. Jusqu'à récemment, ces dalles étaient fabriquées en Italie et acheminées en Île-de-France, avec un impact environnemental élevé.

Les marchés publics pour le remplacement de ces dalles ont inclus des clauses liées à l'empreinte carbone et à l'économie circulaire, mais celles-ci restent peu détaillées, avec des exigences telles que l'inclusion de 10 à 15 % de granulat recyclé dans les dalles et la limitation des distances de transport.

Ces nouveaux critères ont nécessité une révision complète de la méthodologie. Les défis actuels incluent la nécessité d'incorporer des clauses plus spécifiques dans les CCTP et de mieux connaître les possibilités locales. CEMEX a travaillé avec l'entreprise chargée du projet pour élaborer une méthodologie détaillée sur quatre ans, intégrant progressivement des pratiques d'économie circulaire dans le remplacement des dalles.

CEMEX a ainsi mis en évidence l'importance de repenser les pratiques traditionnelles dans la construction, en introduisant des critères plus spécifiques dans les CCTP et en s'appuyant sur des partenariats entre fournisseurs et entreprises pour une mise en œuvre efficace des principes de l'économie circulaire.

I. Présentation des pistes de solutions pour la rédaction des clauses CCTP

CEMEX souligne l'importance du questionnement continu du modèle de construction, notamment par la Maîtrise d'Ouvrage (MOA). Il met également en avant le rôle du dialogue compétitif dans l'affinement des critères du cahier des charges, soulignant l'importance des parties prenantes tout au long du processus.

CEMEX a ensuite présenté son implication dans le projet de remplacement des dalles du parvis de la Défense. Les actions entreprises sur les quatre années du projet ont été détaillées, mettant en lumière les efforts pour réduire l'empreinte carbone et favoriser l'utilisation de granulats recyclés.

Pour répondre aux exigences du projet, CEMEX a proposé une série de mesures concrètes. Ils ont favorisé la relocalisation de la production des dalles à Nanterre, réduisant ainsi les distances de transport et contribuant à une boucle locale plus durable. De plus, l'intégration de granulats recyclés provenant de la déconstruction locale a permis de réduire l'empreinte carbone tout en favorisant une économie circulaire.

Les actions entreprises ont déjà produit des résultats significatifs. Grâce à la réduction de l'empreinte carbone et à l'utilisation de matériaux recyclés, l'impact environnemental des dalles a été considérablement réduit.

Ainsi, CEMEX a démontré son engagement à promouvoir l'économie circulaire dans ses activités, en collaborant étroitement avec les parties prenantes pour concevoir des solutions innovantes et durables pour l'industrie de la construction.

Clés de succès pour intégrer l'économie circulaire dans les CCTP :

- **Re-questionnement du modèle par la MOA (Maîtrise d'Ouvrage)** : Il est suggéré de remettre en question le modèle actuel, en se demandant si les matériaux utilisés sont les plus adaptés.
- **Études préalables pour éclairer la décision** : Il est recommandé d'avoir des études préalables pour guider la réflexion et prendre des décisions éclairées. Cela implique de disposer de données précises pour faire évoluer les pratiques vers une économie circulaire.
- **Utilisation du dialogue compétitif** : Pendant la phase de consultation, il est proposé d'affiner le cahier des charges en fonction des dialogues avec les parties prenantes. Cette approche montre l'importance de l'implication des acteurs concernés au-delà de la simple réponse à l'appel d'offres.
- **Stockage et réutilisation des matériaux** : Les dalles démontées sont stockées pour être concassées et réintégrées dans la fabrication des nouvelles dalles. Cela nécessite une réflexion sur le stockage des matériaux pendant une période donnée.
- **Expérimentation et collaboration pour l'innovation** : Il est souligné l'importance de l'expérimentation et de la collaboration entre les entreprises et la MOA pour trouver des solutions innovantes. Cela peut inclure des projets pilotes et des phases d'expérimentation pour tester de nouvelles approches.

- **Utilisation des connaissances acquises pour de futurs projets :** Les enseignements tirés des projets précédents peuvent être utilisés pour améliorer les projets futurs. La collaboration entre les différentes parties permet d'identifier des pistes d'amélioration et d'innovation.